# Réunion du 21 mai 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Logement et efficacité energétique	430

La Commission Permanente,

VU

La Commission Permanente,		
VU VU	les articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne, le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, notamment l'article 27 relatif aux aides en faveur des pôles d'innovation,	
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales,	
VU	le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,	
VU	le code de l'énergie, et notamment ses articles L.232-1 et suivants,	
VU	le code de l'environnement, et notamment son article L.222-2,	
VU	la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article $10$ ,	
VU	la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,	
VU	la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,	
VU	le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,	
VU	l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,	
VU	le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,	
VU	la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 approuvant la stratégie de la Région en matière d'énergie,	
VU	la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,	
VU	la délibération du Conseil régional en date du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,	

la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016

approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,

VU la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif et la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative à la subvention à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Pays de la Loire relative à l'animation de la filière jeunesse,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant la convention relative à la subvention à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif d'hébergement des jeunes chez l'habitant,

VU la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le soutien de la Région aux plateformes territoriales de rénovation énergétique initial ;

VU la délibération du Conseil Régional des 15 et 16 octobre 2020 approuvant la convention type initiale de soutien aux Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 notamment ses programmes 430 et 543,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la convention territoriale modifiée de mise en œuvre du Programme SARE,

VU les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017, du 13 juillet 2018 et du 12 février 2021 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le règlement d'aide aux projets de logements des jeunes,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015 approuvant la subvention de 522 644 € à l'OPH Maine et Loire Habitat pour la réhabilitation du FJT Les Quinconces,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015 approuvant la subvention de 526 822 € à la SA d'HLM La Nantaise d'Habitations pour la construction d'une résidence sociale rue Littré,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 3 mars 2017 approuvant le règlement de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 31 mars 2017 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant

les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs

communaux et/ou intercommunaux,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019

approuvant la convention relative à la subvention à l'Union Régionale

pour l'Habitat des Jeunes en Pays de la Loire,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre

2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 février 2020

et du 12 février 2021 affectant la dotation au titre de l'AREEP

concernant les dossiers de l'année 2020 et 2021,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020

approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments

publics,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 septembre

2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 février 2021

approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil

régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement,

transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Aide Régionale aux Economies d'Energies pour les Particuliers

## **ATTRIBUE**

VU

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des trois-cent-trente-sept dossiers tels que présentés en annexes A, B, C et D pour un montant total de 1 353 000 € dans le cadre de l'affectation de 4 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 et abondée d'autant à la Commission permanente du 12 février 2021, soit une affectation totale de 8 000 000 € :

Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

## **ABROGE**

le règlement du soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique voté lors du

Conseil Régional des 9 et 10 juillet 2020, au titre du présent rapport ;

#### **APPROUVE**

le règlement du soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique présenté en annexe E ;

### **ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe F, pour un montant total de 2 389 193 € dans le cadre de l'affectation d'autorisation d'engagement de 1 300 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 et abondée de 1 100 000 € à la présente Commission permanente, soit une affectation totale de 2 400 000 €, au titre du Plan de relance (mesure 136).

## **AFFECTE**

une autorisation d'engagement complémentaire pour un montant global de 1 100 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe F au titre du plan de relance (mesure 136) ;

## **APPROUVE**

la dérogation aux articles 9, 11, 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du Règlement budgétaire et financier en vigueur ;

#### **AUTORISE**

les modalités de versement des aides prévues dans la convention type présentée dans le programme 543 « Rénovation énergétique et déploiement sur les territoires », lors de cette même Commission permanente.

Conseillers rénovation énergétique FAIRE

### **ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe H;

## **AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant global de 316 788 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe H ;

### **APPROUVE**

la dérogation aux articles 9, 11, 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du Règlement budgétaire et financier en vigueur ;

## **AUTORISE**

le caractère forfaitaire de ces aides, ainsi que les conditions de versements prévues dans le modèle de convention type présenté en annexe G ;

### **APPROUVE**

la convention type pour le financement des Conseillers rénovation énergétique FAIRE telle que présentée en annexe G ;

## **AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type approuvé au titre du présent rapport.

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

### **ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe I;

#### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 778 357 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe I ;

### **AUTORISE**

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe I;

### **APPROUVE**

les termes des conventions correspondantes figurant en annexes J, K, L, M et N;

### **AUTORISE**

la Présidente à signer lesdites conventions ;

### **AUTORISE**

la dérogation aux articles 9, 11 et 13 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Logement des Jeunes

### **ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe O;

### **AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 700 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe O ;

## **AUTORISE**

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe O;

### **APPROUVE**

les termes des conventions correspondantes figurant en annexes P, Q et R;

#### **AUTORISE**

la Présidente à signer lesdites conventions ;

### **AUTORISE**

la dérogation aux articles 9, 11 et 13 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Pays de la Loire

#### **ATTRIBUE**

une subvention de 90 000 € sur un montant subventionnable de 297 474 € TTC à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Pays de la Loire pour l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de logement au titre du programme d'actions en 2021 ;

## **AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 90 000 € ;

## **APPROUVE**

les termes de l'avenant correspondant figurant en annexe S;

#### **AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant ;

Développer des solutions d'hébergement à proximité des entreprises

### **ATTRIBUE**

une subvention de 60 000 € sur un montant subventionnable de 172 000 € TTC à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Pays de la Loire au titre des actions en 2021 relatives à l'hébergement temporaire des jeunes chez l'habitant (HTH), dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 ;

#### **APPROUVE**

les termes de l'avenant à la convention correspondant figurant en annexe T;

### **AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant ;

2 – Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

#### **ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe U;

#### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 132 778 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe U ;

## **AUTORISE**

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe U;

## **AUTORISE**

la dérogation à l'article 9 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Accompagnement des collectivités dans la priorisation et l'évaluation énergétique de leur parc de bâtiments

## **ATTRIBUE**

une subvention de 170 000 € au SYDELA pour une dépense subventionnable de 500 000 € HT pour le programme d'accompagnement des collectivités ;

#### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 170 000 €;

## **APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe V;

## **AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

#### **AUTORISE**

la dérogation aux article 9 et 11 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

Observation et animation du secteur du bâtiment durable et des travaux publics

### **ATTRIBUE**

une subvention de 160 000 € à l'association Novabuild pour une dépense subventionnable de 454 000 € TTC pour le programme d'action annuel de l'association Novabuild ;

#### ΔFFFCTF

une autorisation d'engagement pour un montant de 160 000 €;

#### **APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe W;

### **AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

### **AUTORISE**

la dérogation aux article 9 et 11 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Cellule économique régionale de la construction (CERC)

## **ATTRIBUE**

une subvention de 65 000 € à la Cellule économique régionale de la construction (CERC) des Pays de la Loire pour financer les actions 1, 2 et 3 du programme d'actions en 2021 pour une dépense subventionnable de 172 840 euros TTC;

## **AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 65 000 €;

### **APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe X;

#### **AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention;

### **AUTORISE**

la dérogation aux article 9 et 11 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

## 3 - Ajustements administratifs

#### Modifications

### **APPROUVE**

les demandes de modifications dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telles que présentée en annexe Y ;

## **Prorogations**

## **APPROUVE**

les demandes de prorogations dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité

énergétique » telles que présentée en annexe Z ;

### **APPROUVE**

les termes de la convention modificative figurant en annexe ZA;

## **AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

### **AUTORISE**

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes I, O et U au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions et par conséquent d'autoriser la dérogation à l'article 9 des règles d'attributions des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANCAIS

**ADOPTÉ** 

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs